



AAEA : CHINI AN PWA A-W !

Le 10 Septembre 2025, nous apprenons qu'un rapport de contrôle du Conseil Départemental vise les Etablissements et Services de l'AAEA. Ce rapport implique particulièrement la Directrice Générale, le Directeur des Ressources Humaines ainsi que le Directeur de deux structures : le CEMA, un Foyer d'Accueil pour garçons et le CAVA, un Service d'Insertion.

Ils sont soupçonnés de détournement de fonds publics, falsification de documents et abus de confiance. A cet effet, le Conseil Départemental a saisi le Procureur de la République, au titre de l'article 40 du Code de Procédure Pénale.

Les salariés de l'Association ont pris connaissance de cette information par média interposé **o ti maten !**

An menm balan-la, ils apprennent la démission de la Présidente du Conseil d'Administration intervenue depuis le 11 Juillet 2025. La gravité des faits relatés dans ce rapport porte à croire que cette démission en est la conséquence.

KA KI AAEA ?

L'Association d'Aide à l'Enfance et à l'Adolescence (AAEA) a été créée en 1970, pour l'accompagnement des jeunes à l'autonomie par les activités éducatives. Le travail impulsé par cette association a donné naissance, en 1974, au premier Centre Médico-Psychologique de GWADLOUP.

Aujourd'hui, elle administre huit établissements et services sociaux et médico-sociaux implantés sur le territoire notamment à Pointe-à-Pitre, les Abymes, Baie-Mahault, Sainte Rose, le Moule ainsi qu'à Marie Galante.

L'AAEA emploie environ 250 salariés et accueille plus de 4000 usagers et bénéficiaires. Elle est une Association gestionnaire, à but non lucratif régie par la Loi du 1er Juillet 1901.

POULBWA PA KA RASAZYÉ !

Au cours des trois dernières années, des primes et avantages hors convention et agrément, d'un montant de 1.218.288 ont été attribuées à certains salariés notamment les trois Directeurs cités plus haut. Le Conseil Départemental parle de soupçons, mais si ces faits sont avérés, le titre de **agoulou granfal** qualifierait à propos ces personnes.

Le montant des rémunérations rapporté dépasse de manière indécente la grille indiciaire de la Convention Collective du 15 Mars 1966 qui encadre les salaires et les carrières.

Dans le rapport de contrôle, il est fait état de variations de rémunérations allant de 25 à 115 % pour la seule année 2024 au bénéfice de la Directrice Générale et du Directeur du CEMA/CAVA.

Parallèlement, la trésorerie des établissements et services, singulièrement celle des deux Directeurs précités révèle des déficits abyssaux qui oscillent entre - 107 et - 216 %. C'est un véritable gâchis.

OLA NOU YÈ AVÈ SA ?

Alertés par les salariés au mois de Septembre, nous avons interpellé les services du Conseil Départemental en leur qualité d'organe de contrôle et de tarification. Il en ressort que des investigations approfondies sont en cours et qu'un Administrateur Provisoire a été désigné pour assurer la continuité de l'activité.

Par ailleurs, nous avons pris l'attache du Conseil d'Administration par l'intermédiaire de sa Vice-Présidente. Celle-ci a reporté siné dié notre demande de rencontre, au prétexte des réserves qu'elle émet quant à la validité du rapport de contrôle qui n'a pas été signé par le Président du Conseil Départemental.

PA KACHÉ DÈYÈ DWÈT-AW !

Nous invitons le Conseil d'Administration à reconsidérer sa position de réserve et à atténuer les ressentiments qu'il éprouve envers ses collaborateurs. Ce n'est pas le moment. **Nou pa ni tan pou sa !**

Pour l'heure, il s'agit de tenter de restaurer un climat de sécurité auprès des salariés à défaut de la confiance. En effet, l'exposition médiatique de cette affaire a ébranlé les Travailleurs qui ne s'attendaient nullement à une information de cette ampleur, qui à propos, n'a jamais été démentie par les autorités administratives.

Il leur appartient aussi de rassurer les jeunes et leur famille qui ne cessent d'interpeller les professionnels sur la crainte d'une interruption de l'accompagnement.

Enfin, l'UTAS-UGTG attend dans les délais les plus brefs, des réponses claires de ce Conseil d'Administration sur son positionnement dans ce dossier et les décisions immédiates qu'il compte prendre.

YO TOUT RÈSPONSAB !

- ❖ Nous tenons pour responsables, la Direction Générale et le Directeur du CEMA/CAVA qui, soit par faiblesse, soit par vénalité, auraient permis et profité d'un système de rémunération insondable, au profit d'un petit groupe de directeurs et au détriment de l'image et de la vocation première de cette association.
- ❖ Nous tenons pour responsable, le Conseil d'Administration, piégé par son optimisme naïf à vouloir administrer par délégation. Cette incurie administrative ou crédulité du « laisser faire » a conditionné l'organisation d'une gestion opaque et exclusive des budgets des établissements et services par ses collaborateurs.
- ❖ Nous tenons pour responsables l'ASE et l'ARS qui sont prises à défaut dans leur mission de contrôle. Ces administrations se défont de leurs responsabilités, en invoquant le principe de l'autonomie de gestion des Associations.

L'autonomie n'exclut pas le contrôle. La preuve, il aura fallu trois années et apparemment un signalement pour que ces autorités réagissent.

A pa prèmyé fwa sa ka rivé ! C'était le cas de l'APAEI, ACAJOU ALTERNATIVE, AGSEA, pour ne citer que celles-ci.

KÒK A TÈ SÉ POU BAT !

Les Travailleurs de l'AAEA s'investissent au quotidien, tant auprès d'un public en difficultés sociales, qu'auprès de jeunes en situation de handicap. Ces derniers sont accueillis dans des structures médico-sociales adaptées à leur handicap, les professionnels s'efforcent de mettre à leur profit des projets de types individualisés, pour favoriser leur insertion dans le milieu de vie ordinaire. Les autres jeunes pris en charge et accompagnés par les éducateurs sont issus pour la plupart des quartiers fragilisés par l'échec et le décrochage scolaire, la délinquance, la toxicomanie, l'alcool, l'oisiveté etc. Divers actions et dispositifs sont initiés

KIDONK !

UTAS-UGTG ka déklaré :

- Travayè AAEEA mérité respè
- Asosyasyon pa gadmanjé a pon moun
- Nou pé ké pèd on founo pen pou on pen
- AAEEA pé ké vann a lankan

et développés en faveur de ces jeunes Gwadoupéyen, et de certains parents.

Ces actions s'articulent autour de plusieurs axes :

- La Protection de l'Enfance par l'accueil d'enfants en danger ou à risques.
- L'éducation et la scolarité par l'aide aux devoirs, l'aide au retour à l'école et la lutte contre la fracture numérique
- La formation et l'insertion par des ateliers structurants tels que la menuiserie, le nautique, la ferme, la mécanique, la restauration et l'espace vert.
- L'accompagnement des parents par une aide à la parentalité et une assistance éducative.
- L'AAEA détient aussi un dispositif d'auto-école solidaire où elle dispense la formation du permis de conduire « B ».

Comme nous le démontrons, cette Association est, de toute évidence, **nécessaire** à plus d'un titre **an péyi-la**.

PA JÈTÈ ON FOUNO PEN POU ON PEN !

La responsabilité et la culpabilité des Directeurs impliqués dans cette affaire doit se contenir à leurs seules personnes physiques. Eu égard de la gravité des faits reprochés, ils devraient mesurer son impact sur leur service respectif et l'AAEA en général, afin d'en tirer les conséquences. Il leur appartient de faire un choix dont la nature concourrait à une recherche d'apaisement au sein de l'Association.

En tout cas, cette situation ne doit pas servir de prétexte aux autorités administratives, singulièrement l'ARS pour justifier d'une fragmentation de l'activité de l'AAEA au profit des groupes de France, à l'affût de la moindre opportunité afin de s'installer et de se déployer sur le Territoire Gwadeloupéen.

UTAS-UGTG ka ègzijé :

- Une Assemblée Générale Extraordinaire avec le Conseil d'Administration
- Une information sur les décisions immédiates que compte prendre le Conseil d'Administration
- Un contrôle systématique, objectif et efficace des Associations gestionnaires

**ANSANM NOU KA LITÉ, ANSANMNOU KÉ GANNYÉ
ANNOU KONTÉ ASI NOU MENM POU NOU PA MÉTÉ JOUNOU A TÈ !**